

CHARTRE D'ACCUEIL DES CLASSES ET GROUPES

Préambule

La bibliothèque Robert Desnos est une des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Ville de Vénissieux. Elle est un lieu de découverte, d'initiation, de travail et de loisirs, destiné à tous les publics.

Elle a pour mission d'accueillir les enfants de 0 à 15 ans, scolarisés ou inscrits dans une institution du quartier Moulin à vent ou des environs, de façon à proposer à tous les élèves, à un moment donné de leur parcours éducatif, de découvrir la bibliothèque avec ses ressources et de favoriser ainsi la lecture publique.

ARTICLE 1.-OBJET

La présente charte a pour objet d'organiser et de formaliser les conditions d'accueil des groupes à la bibliothèque Robert Desnos, une des trois bibliothèques de proximité de Vénissieux. Elle définit les droits, les devoirs et les responsabilités de chacun.

ARTICLE 2.-OBJECTIFS

L'accueil des groupes à la bibliothèque doit permettre à tous un accès égal à la culture dans tous les domaines de la connaissance, afin de développer la lecture, lutter contre l'illettrisme et favoriser l'intégration sociale et culturelle. Pour ce faire, les visites répondront aux objectifs suivants :

- Faire découvrir la bibliothèque, espace de culture, de découverte et de loisirs,
- Encourager l'appropriation des lieux et le respect des règles,
- Favoriser l'autonomie des publics dans l'utilisation des documents,
- Faire connaître la littérature, établir des liens entre les collections et susciter l'envie de lire,
- Accompagner les enseignants et les éducateurs dans leurs projets pédagogiques, dans le cadre de la mise en valeur des collections de la bibliothèque.

ARTICLE 3.-DISPOSITIONS GENERALES

La bibliothèque accueille les groupes pour des visites ponctuelles les mardis, jeudis et vendredis sur rendez-vous. Celles-ci s'effectuent en dehors des heures d'ouverture au public afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil sans perturber le service public.

ARTICLE 4.-ENGAGEMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque s'engage à:

- Ouvrir selon des horaires spécifiques pendant le temps scolaire,
- Encadrer l'accueil des groupes par du personnel qualifié,
- Fournir toutes les informations nécessaires aux encadrants et aux participants pour une utilisation optimale des documents et des outils de recherche mis à leur disposition.

ARTICLE 5.-ENGAGEMENTS DES RESPONSABLES DE GROUPES

L'enseignant, ou le responsable du groupe, s'engage à:

- Prendre rendez-vous pour venir avec son groupe durant les créneaux horaires réservés,
- respecter les horaires et prévenir en cas de retard ou d'annulation,
- Respecter et faire respecter aux participants le règlement intérieur de la bibliothèque,
- Assurer la surveillance et veiller au bon comportement des participants,
- Emprunter des livres destinés à un travail pédagogique uniquement,
- Restituer tous les documents empruntés à temps, et en état, participer à l'animation proposée.

ARTICLE 6.-CONTENU DES ANIMATIONS

Les activités proposées sont de 4 types.

Accueil libre : Emprunt de documents et consultation libre sur place.

Accueil standard : L'accueil se compose d'un prêt de documents et d'une lecture.

Accueil autour d'une thématique :BD, découverte d'un auteur...

Accueil personnalisé : La bibliothèque propose une animation spécifique à la demande de l'enseignant à raison d'un accueil personnalisé maximum par enseignant et par année scolaire. La demande devra être faite au minimum 15 jours avant la séance (par mail de préférence).

Les demandes sont satisfaites en fonction des disponibilités du personnel.

ARTICLE 7.-PLANNING ET HORAIRES

Les accueils scolaires ont lieu d'octobre à juin, uniquement sur rendez-vous, selon un planning établi par les bibliothécaires, et aux créneaux horaires suivants :

- MARDI 9H15-10H/10H15-11H
- JEUDI 9H15-10H/10H15-11H/14H-14H45/15H-15H45
- VENDREDI 9H15-10H/10H15-11H

Un seul groupe à la fois sera accueilli dans le secteur jeunesse de la bibliothèque.

ARTICLE 8.-RETARD ET ANNULATION

Les enseignants, ou responsables de groupes, s'engagent à respecter les horaires et prendre contact avec le personnel de la bibliothèque Robert Desnos le plus tôt possible en cas de retard ou d'annulation.

Une séance annulée ne pourra être reportée qu'en fonction des disponibilités du personnel de la bibliothèque.

En cas de retard, la séance ne pourra être prolongée au-delà de l'heure initialement prévue.

En cas d'annulation de sa part, la bibliothèque s'engage à prévenir l'enseignant, ou le responsable du groupe, et à proposer un autre rendez-vous selon les disponibilités du service.

ARTICLE 9.-MODALITES DE PRETS

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription de la classe au nom de l'enseignant. Une carte d'abonnement annuelle lui sera alors délivrée. La carte d'abonnement permet d'emprunter uniquement des documents à destination des moins de 15 ans. Elle est gratuite pour les classes de la ville de Vénissieux.

L'enseignant est responsable des documents empruntés par sa classe. Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé, ce sans attendre la fin de l'année scolaire.

Les documents peuvent être empruntés à raison de 35 documents (livres, revues) maximum par carte d'abonnement et par classe, pour une durée de 60 jours.

ARTICLE 10.-RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les bibliothécaires peuvent, à la demande des groupes, et dans le cadre de projets pédagogiques, faire des recherches bibliographiques ou des sélections thématiques. Un délai de 15 jours sera demandé pour mettre à disposition les renseignements ou les ouvrages. La présente charte devra être signée avant tout emprunt de document ou accueil de classe/groupe. Le signataire s'engage à respecter la présente charte ainsi que le règlement intérieur de la bibliothèque.

A Vénissieux, le:

Nom de l'établissement:

Signature de l'enseignant ou du responsable: